

## Extrait du registre des Délibérations

**Séance du 4 juin 2025**

**Convocation : 28 mai 2025 - Date d'affichage : 28 mai 2025**

Sous la Présidence de M. Rémy MARTINOT, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-cinq, le mercredi quatre juin à dix-neuf heures à Navour-sur-Grosne - salle des fêtes de Clermain.

Commune de <b>BOURGVILAIN</b> :	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de <b>LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE</b>	M. Philippe HILARION
Commune de <b>DOMPIERRE LES ORMES</b>	Mme Géraldine AURAY Mme Séverine DEBIEMME M. Marcel RENON
Commune de <b>GERMOLLES S/GROSNE</b>	M. Hervé JOSEPH
Commune de <b>MATOUR</b>	M. Thierry IGONNET M. Patrick CAGNIN
Commune de <b>MONTMELARD</b>	M. Jacques CHORIER
Commune de <b>NAVOUR S/GROSNE</b>	Mme Fabienne PRUNOT M. Jean PIEBOURG
Commune de <b>PIERRECLOS</b>	M. Rémy MARTINOT Mme Sylvie DUPONT M. Emmanuel ROUGEOT
Commune de <b>SAINT LEGER S/s LA BUSSIÈRE</b>	M. Pierre LAPALUS
Commune de <b>SAINT PIERRE LE VIEUX</b>	Mme Michèle DORIN
Commune de <b>SAINT POINT</b>	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de <b>SERRIERES</b>	M. Jean-Noël BERNARD
Commune de <b>TRAMAYES</b>	M. Michel MAYA M. Cécile CHUZEVILLE M. Damien THOMASSON
Commune de <b>TRAMBLY</b>	M. Bernard PERRIN
Commune de <b>TRIVY</b>	M. Jean-Michel ROZIER
Commune de <b>VEROSVRES</b>	Mme Laurence GUILLOUX

Nombre de délégués en exercice : 25

Nombre de délégués présents : 24

Absents excusés : Mme Nathalie LAPALUS (Matour), M. Chantal WALLUT (Trivy)

Pouvoirs : Mme Nathalie LAPALUS à M. Patrick CAGNIN

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

**Secrétaire : Fabienne PRUNOT**

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants :

M. Olivier LORNE (Bourgvilain) - M. Gilles PARDON (Saint Léger sous la Bussière) – Mme Maud GAND (Saint-Point)  
- M. Christophe BALVAY (Trambly).

## **Tarifs des services enfance jeunesse**

REÇU EN PREFECTURE

le 17/06/2025

Application agréée E-legalite.com

**applicables au 7 juillet 2025**

**annule et remplace la délibération n° DELIB 2025-27-1)**

**DELIB 2025-38**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu la Convention d'objectifs et de financement 2022-2025 relative à la Prestation de service Accueil de loisirs (Alsh) périscolaire du 19 juillet 2022,  
 Considérant la nécessité de procéder à une révision des tarifs du service Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) pour faire face à l'augmentation du coût du service,

Thierry IGONNET, Vice-président à l'enfance jeunesse propose de réévaluer à compter du 7 juillet 2025 les tarifs du service Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) comme suit :

### Accueils extrascolaires (mercredis et vacances scolaires) :

	Journée		Demi-journée		Forfait semaine 5 jours	
	<u>Avec</u> <u>repas</u>	<u>Sans</u> <u>repas</u>	<u>Avec</u> <u>repas</u>	<u>Sans</u> <u>repas</u>	<u>Avec</u> <u>repas</u>	<u>Sans</u> <u>repas</u>
<b>QF de 0 à 500</b>	7,25 €	5,20 €	4,55 €	2,50 €	34,45 €	24,70 €
<b>QF de 501 à 1 999</b>	1,451 %	1,451 %	0,91 %	0,91 %	6,89 %	6,89 %
<b>Taux d'effort linéaire de :</b>		- 2,05 €		- 2,05 €		- 10,25 €
<b>QF de 2 000 et +</b>	29,02 €	26,97 €	18,20 €	16,15 €	137,85 €	127,60 €
<i>Ces tarifs suivront l'évolution des montants planchers et plafonds de la CAF</i>						

### Accueils périscolaires :

Quotient Familial	Matin	Soir
De 0 à 500	2,10 €	3,50 €
De 500,01 à 800	2,40 €	4,00 €
De 800,01 à 1 200	2,70 €	4,50 €
De 1 200,01 à 1 500	3,00 €	5,00 €
De 1 500,01 et plus	3,30 €	5,50 €

**Le Conseil de Communauté, oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les tarifs des services d'Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) présentés ci-dessus,
- **FIXE** ces tarifs à compter du 7 juillet 2025,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout acte et document relatif à la présente délibération.

Fait le même jour, mois et an que dessus,  
 Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
 Rémy MARTINOT



REÇU EN PREFECTURE

le 17/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-071-200071645-2025.06.04-2025\_38-DE

**DELIB 2025-38**